

Des « faux policiers » pour la DAB

Au 1^{er} janvier, les 400 agents du Corps de sécurité du SPF Justice sont devenus des policiers. Sans avoir reçu la moindre formation.

● **Arlane BILTERYST**

Depuis ce 1^{er} janvier, les quelque 400 agents du corps de sécurité du SPF Justice sont intégrés à la Direction de la Sécurisation de la police fédérale (DAB). Passer sous la bannière de la police n'est pas nécessairement une vocation pour ces travailleurs qui sont actuellement chargés des transferts de détenus et de la police des cours et tribunaux.

« C'est clair que ces gens se sont fait avoir. Ils travaillaient pour le ministère de la Justice et n'ont pas choisi de travailler pour la police », estime Thierry Belin, secrétaire national du syndicat policier SNPS qui a participé à de très longues tractations au sujet du statut de ces agents devenus policiers malgré eux.

« J'ai un peu l'impression d'être un agent de police au rabais, explique cet ex-agent du corps de sécurité qui préfère

rester anonyme mais relaie ce que de nombreux collègues pensent. *On n'a pas reçu la moindre formation. On a reçu des uniformes et une carte, mais on ne dispose pas d'arme, ni de menottes. Si un citoyen me voit en rue et me pose une question spécifique police, je ne sais même pas lui répondre. Je vais prendre le métro demain, en uniforme et si on s'en prend à moi, je n'ai pas de quoi me défendre. Bref, c'est carnaval, on est comme déguisés en faux policiers.* »

Le directeur de la DAB, le visionnaire Thierry Delhez, se dit conscient de ce problème mais tempère. « Ce sont les syndicats eux-mêmes qui ont négocié afin que les travailleurs transférés ne soient pas obligés de suivre une formation. Ils connaissent leur métier, ils n'ont pas d'autre mission que celle qu'ils remplissaient déjà avant et pour laquelle ils n'étaient pas armés. Maintenant, je trouve aussi que, quand on revêt un uniforme de police,

on doit avoir un minimum de connaissances de la loi sur la Fonction de police. J'ai décidé de mettre une formation au point dans ce but. Mais on ne pourra pas la sanctionner par un examen à réussir absolument. Ce sera informatif. »

Pour ce qui est du port d'arme, le directeur de la DAB assure que c'est une question de temps : « Sur les 400 agents transférés, 275 ont demandé à être armés. Il y aura un test d'aptitude et une formation au tir. »

« Tout est question de pognon ! Rassembler ces gens dans un nouveau département de la police fédérale est une bonne idée, relève le syndicaliste Thierry Belin. Mais on n'y a pas mis les moyens. Vu le nombre et l'état des stands de tirs disponibles, ils seront sans arme et habillés en policiers pendant au moins un an. Pourtant, on parle de la protection de sites sensibles. Il ne faut pas plaisanter avec ces choses-là. » ■

VITE DIT

La DAB (Direction de la Sécurisation) a été imaginée pour décharger la police de tâches telles que les escortes protocolaires et la sécurisation de lieux sensibles comme les palais royaux, les cours et tribunaux, l'aéroport national ou encore les sites nucléaires.

Le cadre a été fixé à **1 600 équivalents temps plein** à terme. Le recrutement est en cours (www.jesecurise.be) et loin d'être évident. Il reste 750 candidats à trouver.

L'agent de sécurisation est une nouvelle fonction au sein de la police fédérale (direction générale de la police administrative). Aucun diplôme n'est requis pour y avoir accès. Être Belge, avoir au moins 17 ans, et jouir de ses droits civils et politiques, sont des conditions nécessaires et suffisantes pour postuler, mais le taux de réussite aux tests physiques et psychologiques est à **peine de 5 à 6 %**. Pour chaque candidat retenu, une formation de six mois est prévue avant d'aller sur le terrain. Vu les compétences requises, on se situe évidemment au bas de l'échelle de la hiérarchie et du barème salarial.